

Date convocation : 1^{er} Avril 2025

Nbr conseillers : 13
En exercice : 13
Présents : 10
Votants : 10
Quorum : 7

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 AVRIL 2025**

L'an deux mil vingt-cinq le onze du mois d'avril à 20 heures se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mme Annick FLACHER, Maire

Présents : FLACHER Annick, GERY Jacques, NAVEZ Marie-Louise, BLANC Emilie, CLUZEL Anthony, DUPINAY Pierre, GRANGE Yves, BARDY Benoît, GIRAUD Jean, CANET Véronique

Excusés : LIMONE Julien, ROUCHOUSE Muriel,

Absentes : DEGAND Nathalie

Secrétaire de séance : GERY Jacques

N° 19 110425

OBJET : Adoption du budget primitif 2025 de la commune de SAINT APPOLINARD

Le conseil municipal

- Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;
- Vu le projet de budget primitif présenté par Madame le Maire pour l'exercice 2025 ; qui s'équilibre ainsi qu'il suit en dépenses et en recettes :

Fonctionnement : 441 089.42 €
Investissement : 353 034.94 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202012-20250411-19110425-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet 14/04/2025

Publication : 14/04/2025

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

ADOpte le budget primitif de l'exercice 2025 de la commune de SAINT APPOLINARD et vote les crédits qui y sont inscrits ;

- au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement.

Fait et délibéré les mêmes jours, mois et an que ci-dessus

Le secrétaire de séance

Jacques GERY



Le Maire

Annick FLACHER